

PRÉFET MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mardi 9 décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orienter les politiques de la mer et des littoraux : 8^e session du Conseil maritime de façade de Méditerranée

La mer Méditerranée concentre 145 millions d'habitants sur ses rivages, 31 % du tourisme mondial, 25 % du trafic maritime international en transit et 10% des espèces recensées à l'échelle mondiale.

Face à ces enjeux, le gouvernement met en œuvre le concept de gestion intégrée de la mer et des littoraux, pour disposer d'une vision et d'une stratégie globales pour la mer et les littoraux. En France métropolitaine, chaque façade maritime dispose d'une instance de concertation destinée à orienter les politiques de la mer et des littoraux : c'est le conseil maritime de façade qui réunit des représentants de tous les acteurs de la mer et du littoral de Méditerranée

La 8^{ème} session du Conseil maritime de façade (CMF) de Méditerranée s'est tenue lundi 8 décembre 2014 à la préfecture de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à Marseille, sous la co-présidence du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel CADOT, et du préfet maritime de la Méditerranée, le vice-amiral d'escadre Yves JOLY.

Protection de l'environnement marin, développement économique et énergétique de la façade méditerranéenne étaient au programme de cette réunion.

- Éolien off-shore : suivant la feuille de route gouvernementale annoncée lors des assises de la mer et du littoral à Nantes la semaine dernière, les préfets coordonnateurs ont engagé la concertation pour le développement de l'énergie éolienne en mer Méditerranée, où acteurs publics et privés de l'ensemble des secteurs intervenant en mer auront à dialoguer pour faire émerger des zones propices à l'installation de fermes pilotes aux technologies innovantes. : <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/planification-sur-l-eolien-en-mer-2014-2015-r198.html>
- Natura 2000 : avis favorable donné par les membres du CMF aux premières perspectives d'extension au large du réseau Natura 2000 visant à protéger les oiseaux, les mammifères marins et les habitats naturels profonds. Ce projet a notamment été salué pour la démarche de larges concertations entreprise par la préfecture maritime en charge de ce dossier.
- Aquaculture en Corse : avis favorable pour le schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) pour la Corse, désignant, à la suite de concertations locales les sites propices à l'installation de fermes aquacoles
- Parc national de Port-Cros : la Charte du 2^{ème} plus ancien parc national de France, a reçu un avis favorable. Elle s'inscrit dans un projet de territoire en vue de conserver les milieux pour en assurer un usage futur et durable.
- Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) : le projet de programme de surveillance du PAMM, visant à maintenir ou rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes marins à l'échéance 2020, a été approuvé par les acteurs locaux. Prochaine étape de l'élaboration du PAMM : ouverture le 19 décembre de la consultation du public sur son programme de mesures (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/mer-et-littoral-r5.html>).

Le mandat des membres du CMF venant à échéance début 2015 le conseil sera renouvelé pour son deuxième mandat au cours duquel sera notamment mis en œuvre sur la façade méditerranéenne la stratégie nationale de la mer et du littoral qui sera définie par le Gouvernement l'an prochain à l'issue du débat au Parlement annoncé par le Premier ministre le 3 décembre à Nantes.